

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

17 DÉCEMBRE 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue, par voie de visioconférence, ce jeudi 17 DÉCEMBRE 2020, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s les membres du conseil suivants :

Madame Véronique Dionne
Madame Sophie Sirois
Monsieur Stéphane Dubé
Monsieur Jean Pelletier
Monsieur Bernard Nieri

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, conformément à la loi. Toutefois et afin de respecter les nouvelles règles émises par la Direction de la Santé publique, ladite séance a du être tenue par visioconférence contrairement à ce que prévoyait l'avis public de convocation.

Madame Ginette Caron, mairesse et présidente de cette assemblée procède à l'appel des présences à chacun des membres du conseil municipal, tous le confirment à voix haute.

Suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal d'en accepter le contenu, tel que présenté.

20.12Sp.6.

Prévisions budgétaires 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2021 et y prévoir des recettes au moins égalent aux dépenses qui y figure;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Sophie Sirois que les prévisions budgétaires soumises soient approuvées.

Il est donc accepté à l'unanimité des membres du conseil, ce qui suit :

Que le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2021 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

	DÉPENSES	
Administration générale :		494 834 \$
Sécurité publique :		305 251 \$

Transport routier :	687 124 \$
Hygiène du milieu :	341 881 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire :	48 142 \$
Logement social :	0 \$
Loisirs et culture :	245 437 \$
Promotion et développement économique :	112 894 \$
Frais de financement (capital et intérêts) :	311 819 \$

TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS : **2 547 382 \$**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS

Achat de terrains	100 000 \$
Projet d'asphaltage - développement domiciliaire	92 000 \$
Projet d'affichage	25 000 \$
Travaux d'amélioration - centre administratif	25 000 \$
Infrastructures de loisirs	55 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS : **297 000 \$**

AFFECTATIONS :

Surplus accumulé non affecté :	98 000 \$
Surplus accumulé affecté - Ex-Village :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Eau et égout :	51 782 \$
Surplus accumulé affecté - Loisirs :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Petite séduction	0 \$
Réserve - Fonds de roulement :	0 \$

TOTAL DES AFFECTATIONS : **149 782 \$**

TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATION
ET D'INVESTISSEMENTS MOINS AFFECTATIONS : **2 694 600 \$**

Que le Conseil est autorisé à percevoir les revenus suivants devant lui permettre d'assumer l'ensemble des dépenses prévues, à savoir :

RECETTES

A) RECETTES SPÉCIFIQUES :

Compensations pour services municipaux :	394 723 \$
Autres recettes de sources diverses :	68 450 \$
Transferts de droits :	0 \$
Paiements tenant lieu de taxes :	65 800 \$
Subventions et contrats :	366 625 \$
Revenus versés par la MRC (Éolien, carrières, autres) :	138 075 \$

TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES : **1 033 673 \$**

B) RECETTES BASÉES SUR LE TAUX DE TAXATION :

Pour combler la différence entre le total des dépenses prévues et le total des recettes spécifiques :

Une taxe foncière générale de 1.0680 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2021 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte.
- l'évaluation totale imposable des immeubles de la Municipalité de L'Isle-Verte, soit sur 148 389 600 \$

- 148 389 600 \$ x 1.0680 \$/100 \$: 1 584 801 \$

Une taxe foncière spéciale de 0.0119 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2021 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie des nouveaux services d'égouts et d'aqueduc.

- 148 389 600 \$ x 0.0119 \$/100 \$: 17 659 \$

Une taxe foncière spéciale de 0.0159 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2021 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion de voirie.

- 148 389 600 \$ x 0.0159 \$/100 \$: 23 594 \$

Une taxe foncière spéciale de 0.0037 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2021 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie du coût des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout traversant la rivière Verte.

- 148 389 600 \$ x 0.0037 \$/100 \$: 5 491 \$

Une taxe foncière spéciale de 0.0198 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2021 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion incendie « camion-citerne ».

- 148 389 600 \$ x 0.0198 \$/100 \$: 29 382 \$

TOTAL DES RECETTES BASÉES SUR LA TAXATION : 1 660 927 \$

TOTAL DES RECETTES (A+B) : 2 694 600 \$

Que le conseil municipal accorde un escompte au taux de 3 % sur tout compte de taxes annuel acquitté, en entier, dans les dix (10) jours de la date de son envoi, et ce, prévalant également, pour un compte complémentaire portant au rôle une nouvelle construction.

Que le conseil municipal établisse à 10 % le taux d'intérêt pour les taxes dues à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2021 auquel s'ajoute une pénalité au taux de 5 %.

Que le conseil municipal établisse à 15 % le taux d'intérêt pour tous les autres types de comptes dus à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2021.

Que le conseil municipal fixe les modalités de paiement suivantes pour le paiement des taxes foncières et tarifs municipaux de l'exercice financier 2021 :

Lorsque le montant total des taxes foncières et des tarifs municipaux est égal ou supérieur à 300,00 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique, en deux, en trois, en quatre, en cinq, ou en six versements égaux.

Que le conseil municipal établisse les échéances de paiements de la façon suivante :

Le versement unique ou le premier versement du total de toutes les taxes municipales (y compris les tarifs) doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement

doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement, le quatrième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le troisième versement. Le cinquième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le quatrième versement. Le sixième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le cinquième versement.

Que le conseil municipal permette à ce que les modalités et échéances de paiements, ci-haut mentionnées s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales et tarifs pouvant être imposés suite à une correction du rôle d'évaluation.

Que le conseil municipal décrète que suite à un versement non effectué dans le délai prescrit, seul le montant du versement échu est exigible immédiatement.

20.12Sp.7.

Avis de motion et présentation du projet de règlement de tarifications des services municipaux pour l'année financière 2021

Madame la conseillère, Sophie Sirois, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement imposant, sur la base de tarifications, le coût des divers services municipaux pour l'année 2021. Ce règlement viendra remplacer le règlement 2020-174.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

20.12Sp.8.

Programme triennal des dépenses en immobilisations

Il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Sophie Sirois, que la Municipalité de L'Isle-Verte adopte le programme de dépenses en immobilisations suivant pour les exercices financiers 2021-2022-2023.

Le présent programme triennal est donc accepté à l'unanimité des membres du conseil, et se lit comme suit :

Projet 20-01 : Travaux de mise aux normes de l'eau potable

Coût estimé : 3 251 636 \$
Années de réalisation : ces travaux majeurs débutés sont à finaliser au cours de l'année 2021.
Sources de financement : emprunt à long terme, subventions gouvernementales et contribution du Ministère des Transports du Québec.

Projet 20-02 : Abri pour abrasif

Coût estimé : 185 000 \$
Année de réalisation : 2021.
Source probable de financement : emprunt à long terme et subvention gouvernementale.

Projet 20-03 : Agrandissement du garage municipal

Coût estimé : 200 000 \$
Année de réalisation : 2021.
Sources probables de financement : emprunt à long terme et subvention gouvernementale.

Projet 20-04 : Plan d'intervention

Coût estimé : 30 000 \$
Années de réalisation : 2021.
Sources probables de financement : subvention gouvernementale.

Projet 20-05 : Projet d'affichage

Coût estimé: 25 000 \$
Année de réalisation : 2021.
Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 20-06 : Pavage du rang 3 Est

Coût estimé : 200 000 \$
Année de réalisation : 2022.
Source probable de financement : subvention gouvernementale et surplus non affecté.

Projet 20-07 : Contribution - projet Villa Rose des Vents

Coût estimé (contribution): 240 000 \$
Année de réalisation : 2022.
Source probable de financement : emprunt à long terme et surplus non affecté.

Projet 20-08 : Achat de terrains

Coût estimé : 100 000 \$
Année de réalisation : 2021.
Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 20-09 : Compteurs d'eau pour les ICI

Coût estimé : 30 000 \$
Année de réalisation : 2022.
Source probable de financement : surplus affecté.

Projet 20-10 : Équipement - génératrice et modification de raccordement

Coût estimé : 60 000 \$
Année de réalisation : 2021.
Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 20-11 : Chauffage et climatisation - centre administratif

Coût estimé : 13 000 \$
Année de réalisation : 2021.
Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 20-12 : Correction drain pluvial - centre administratif

Coût estimé : 12 000 \$
Année de réalisation : 2021.
Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 20-13 : Carnet de santé - presbytère

Coût estimé : 7 000 \$
Année de réalisation : 2021.
Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 20-14 : Remplacement - remorque

Coût estimé : 2 500 \$
Année de réalisation : 2021.
Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 20-15 : Remplacement - véhicule de voirie

Coût estimé : 50 000 \$
Année de réalisation : 2023.
Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 20-16 : Travaux d'asphaltage - développement domiciliaire

Coût estimé : 92 000 \$
Année de réalisation : 2021.
Source probable de financement : surplus non affecté.

Projet 20-17 : Asphaltage - Coteau des Érables

Coût estimé : 550 000 \$
Année de réalisation : 2023.
Source probable de financement : emprunt à long terme et subvention gouvernementale.

Projet 20-18 : Asphaltage - Montée des Coteaux

Coût estimé : 160 000 \$
Année de réalisation : 2022.
Source probable de financement : emprunt à long terme et subvention gouvernementale.

Projet 20-19 : Ponceau - chemin Rivière des Vases

Coût estimé : 18 000 \$
Année de réalisation : 2021.
Source probable de financement : subvention gouvernementale et surplus non affecté.

Projet 20-20 : Ponceau - rivière de la Fourche

Coût estimé : 400 000 \$
Année de réalisation : 2023.
Source probable de financement : emprunt à long terme et subvention gouvernementale.

Projet 20-21 : Projet d'aménagement - rue Seigneur Côté

Coût estimé : 500 000 \$
Année de réalisation : 2022.
Source probable de financement : subvention gouvernementale, surplus non affecté et recettes de taxes.

Projet 20-22 : Infrastructures de loisirs

Coût estimé : 55 000 \$
Années de réalisation : travaux débutés en 2020 pour se terminer en 2021.
Source probable de financement : recettes de taxes.

20.12Sp.9.

Levée de la séance

À 20 h 38, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER